



DATE : Longueuil, le 27 mars 2020

À : Aux producteurs et éleveurs de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec

OBJET : Classement des œufs

Chères productrices, chers producteurs,

La filière des œufs de consommation travaille avec acharnement pour rencontrer la demande actuelle dans ce contexte historique.

Bien que certaines épicerie aient récemment fait face à des tablettes vides durant de courtes périodes, la situation se résorbe peu à peu. Les producteurs peuvent, en appliquant des mesures de biosécurité strictes, vendre des œufs à la ferme sans les classer comme à l'habitude.

Il est important de souligner que les normes de classement en vigueur continuent de s'appliquer.

Pour tous les œufs qui sont vendus par un intermédiaire dans les épicerie, dépanneurs et autres entreprises de vente au détail, ceux-ci se doivent d'être classés selon les normes opérationnelles habituelles. Bien qu'il soit tenté, pour aider un commerçant local, un producteur ne peut livrer directement des œufs non classés auprès de ces entreprises.

Si vous êtes contactés par un commerçant local qui vous informe qu'il manque d'œufs, nous vous recommandons de le rassurer en l'informant que les livraisons ne devraient pas tarder. Il peut aussi contacter son classificateur directement qui veillera à prioriser ses livraisons en conséquence. La situation actuelle, bien que particulière, ne nécessite pas de modifier les normes en vigueur.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration,

Bonne journée,

Le président,
Paulin Bouchard